

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean Séance publique d'information 2009

(Chicoutimi, le 30 septembre 2009) Conformément aux exigences de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et dans le souci de rendre compte à la population des activités de l'établissement, *Le Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean* tient sa séance publique d'information au bureau régional d'Alma du Centre jeunesse situé au 350 côte du Collège Sud à Alma.

Le Centre Jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un établissement régional qui a des bureaux sur tout le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi qu'à Chibougamau-Chapais (Baie-James). Cinq cent quatre-vingt-quinze personnes y travaillent et offrent une panoplie de services aux jeunes de moins de 18 ans, à leur famille, aux jeunes mères en difficulté, sans oublier les services de toxicomanie pour les jeunes de 0-18 ans, les services d'adoption et d'antécédents/retrouvailles. Voici quelques éléments tirés du rapport annuel de gestion rendu publique aujourd'hui.

« Maintenir l'accessibilité et la qualité des services tout en faisant face à une augmentation importante des besoins. »

Lors de la séance publique, la directrice générale du *Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Mme Danièle Riverin, rendra public le rapport annuel de cet établissement en soulignant les développements survenus au cours de l'année 2008-2009 :

- **L'année 2008-2009 s'est caractérisée par deux axes principaux :**
 - Maintenir l'accessibilité et assurer la réponse aux besoins tout en faisant face à une augmentation des signalements et des placements;
 - Consolider la qualité des services par une meilleure structuration de notre démarche clinique en implantant un processus d'intervention clinique basé sur une approche par programme;

- **Au bilan 2008-2009 :**
 - Augmentation des signalements de 13,26 % ;
 - Augmentation du placement des jeunes et du nombre de jours présence en services d'hébergement;
 - Transformation de deux unités régulières en unités à traitement individualisé pour répondre aux jeunes en besoin de protection et présentant des problèmes de santé mentale;
 - Réorganisation des unités d'encadrement intensif;
 - Formalisation du processus d'intervention clinique selon une approche interdisciplinaire par programme;
 - Implantation du Programme qualification des jeunes pour aider notre clientèle au passage à la vie adulte;
 - Le défi de la main-d'œuvre (plus de quatre-vingt-dix nouveaux professionnels embauchés pour répondre aux besoins de remplacement);
 - Optimisation de la performance par une étude de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton et la visite du Vérificateur général du Québec;
 - Réception du Grand Prix Partenariat des Prix d'excellence du Réseau de la santé et des services sociaux et du Prix Raymond-Gingras pour le Programme Pacis de la Fondation pour contrevenants;
 - Équilibre budgétaire;
 - Nouveau site Web plus convivial (www.cjsaglac.ca)

- Une clientèle en changement, une pratique professionnelle qui évolue, un champ d'expertise à développer, bref des changements qui nécessitent pour le personnel en place une adaptation, mais surtout un désir d'améliorer la pratique, de la questionner et de la faire évoluer.

La protection de la jeunesse

Tout d'abord, notons que cette année, la Loi sur la protection de la jeunesse a fêté ses trente ans. Dans le cadre de cette loi, le Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean a pour mandat d'assurer la protection des jeunes de moins de 18 ans qui vivent une situation compromettant leur sécurité ou leur développement. La situation problématique peut venir de leur entourage (violence physique ou abus sexuel, négligence grave ou abandon de la part des parents), mais elle peut aussi venir de leurs propres comportements (fugue, agressivité, abus de drogues, tentative de suicide, etc.).

Notre mission est de travailler à ce que chaque enfant qui nous est signalé bénéficie d'une famille, idéalement la sienne, qui réponde à ses besoins et où il pourra grandir dans la sécurité et la permanence.

En 2008-2009, la situation de 4158 enfants a été signalée à la direction de la protection de la jeunesse, ce qui représente une augmentation de 13,26 % par rapport à l'année antérieure. Une étude commandée à une chercheuse de l'Université du Québec à Chicoutimi fait ressortir deux grands facteurs explicatifs : les difficultés socio-économiques qui augmentent la vulnérabilité des familles, et la connaissance et la confiance envers les services qui favorisent l'expression de signalements appropriés.

Au cours de l'année 2008-2009, nous avons poursuivi l'implantation des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse entrées en vigueur le 9 juillet 2007. Nous avons également travaillé à l'implantation de la tutelle, les dispositions de la loi et le règlement étant entrés en vigueur en novembre 2008.

- 30 -

Pour informations : Brigitte Savaria, attachée-cadre à la direction générale
418-549-4853, poste 3116